

**DÉPARTEMENT DES
LANDES**

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 22 Janvier 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de janvier, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à Hagetmau, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. DUVIGNAU Philippe, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABORDE Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LALANNE Philippe, M. LAURETET Denis, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. SOUSTRA Thierry,

Délégués suppléants présents :

M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LAFFITTE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LARROUTURE Thierry, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MARQUIS Christophe, M. SAKELLARIDES Didier, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne,

Délégués titulaires absents :

M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. COUBLUCQ Laurent, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, Mme ERIDIA Martine, M. LABAT Léopold, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHÉ Isabelle, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LAULHE Jean-Luc, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Secrétaire de séance : M. LAURETET Denis

Date de convocation : 14 janvier 2026



DEL2026-02 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les missions de conseil, de sensibilisation, d'animation et de communication pour l'année 2026

CONSIDERANT que le territoire du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), est constitué de la communauté d'agglomération du Grand Dax, de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la communauté de communes Chalosse Tursan, de la communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys, de la communauté de communes de Lacq-Orthez, de la communauté de communes des Luys en Béarn, de la communauté de communes Nord Est Béarn, de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et de la communauté de communes Terres de Chalosse,

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL) assure la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans pluriannuels de gestion de cours d'eau.

L'agence de l'Eau Adour Garonne, dans son 12^{ème} programme, soutient les syndicats de rivières en participant financièrement au suivi des cours d'eau.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il convient de renouveler la demande de subvention versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de l'année 2026, pour le suivi des missions de conseil, sensibilisation, animation et communication des cours d'eau du SBVL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour sa participation financière au titre du suivi des missions de conseil, sensibilisation, animation et communication, des cours d'eau du bassin versant des Luys (SBVL) pour l'année 2026,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Denis LAURETET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lauret', written over a horizontal line.

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dané', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.